

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 13 décembre 2018

Etaient présents : Tous les membres en fonction sauf M. Alexandre GUYOT et M. Benoît FOECHTERLE

Le maire a ouvert la séance du conseil municipal de ce jeudi 13 décembre sur l'attentat de Strasbourg. En ayant une pensée pour les victimes, une minute de silence a été observée par l'ensemble des élus.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

Le compte-rendu de la séance du 20 septembre 2018, qui a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la séance de ce jour, ne suscite aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité.

SCHEMA DE MUTUALISATION

L'article L. 5211-39-1 du CGCT précise que « dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat ».

Ce document peut être à géométrie variable à plusieurs égards : seuls certains services peuvent être concernés ; une commune peut participer à la mutualisation de tel service mais pas d'un autre ; le schéma peut formuler des pistes à court, moyen et long terme....

D'autres modes de coopération peuvent être abordés comme les groupements de commandes, l'achat de matériels par la communauté au bénéfice de ses communes membres (art. L. 5211-4-3 du CGCT), etc. Des outils organisationnels peuvent également être instaurés : une bourse de l'emploi territorialisée, un pool de remplacement, une plate-forme de services, etc.

A la différence du transfert de compétence, la mutualisation repose essentiellement sur une volonté commune et partagée, dans le but de revoir le mode d'organisation des services municipaux et intercommunaux, mais aussi d'optimiser les investissements matériels.

Pour établir son projet de schéma de mutualisation, la Communauté des Communes Pays Rhin-Brisach a réuni deux groupes de travail, chargés d'examiner respectivement :

- Les groupements de commandes et la mutualisation de matériels et outils ;
- Les MOD et la mutualisation de tâches/services/métiers.

Toutes les communes étaient invitées à rejoindre les groupes, et pouvaient être représentées par le Maire, un délégué communautaire ou suppléant, un conseiller municipal ayant une compétence spécifique (acheteur, RH, logisticiens, etc), ou des agents. Une diversité de profils était donc recherchée.

Le projet de schéma de mutualisation pour la période de 2018-2020 issu de ces rencontres a été présenté en Conseil Communautaire lors de la séance du 17 septembre. Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur ce document, avant validation définitive par le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du schéma de mutualisation présenté

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS RHIN-BRISACH

A la suite de la création de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, le 1^{er} janvier 2017, cette dernière devait se prononcer sur le devenir de la compétence « périscolaire » qui était exercée de manière différente par les ex CC Essor du Rhin et Pays de Brisach. Le Conseil Communautaire a

décidé de procéder au retrait de la compétence « périscolaire » des statuts et de la restituer aux communes membres à compter du 1^{er} janvier 2019. Afin d'accompagner les communes dans le cadre de ce transfert de compétence et pour leur permettre de proposer une offre de service périscolaire répondant aux attentes des familles du territoire, le Conseil Communautaire adoptera, début 2019, la mise en œuvre d'une dotation de solidarité communautaire (DSC).

L'article 4.1.2 du projet de statuts comprend par ailleurs la définition de l'intérêt communautaire pour la compétence « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales ».

Le nouveau projet de statuts comporte également un certain nombre de modifications mineures, notamment en matière de développement économique, d'action culturelle et d'animation, ainsi qu'au niveau des dispositions financières et comptables relevant du Titre 3.

Sur la base de ces éléments, le Bureau de la Communauté de Communes a arrêté un projet de modification des statuts qui comprend 3 titres :

- Titre 1 : Dénomination, Objet, Siège et Durée de la Communauté de Communes ;
- Titre 2 : Administration et fonctionnement de la Communauté de Communes ;
- Titre 3 : Dispositions financières et comptables de la Communauté de Communes.

Le projet de statuts de la CC Pays Rhin-Brisach qui a été approuvé par le Conseil Communautaire le 17 septembre 2018, est ensuite soumis aux Conseils Municipaux des communes membres qui ont trois mois pour se prononcer à la majorité qualifiée requise pour la création de la Communauté de Communes, c'est-à-dire la majorité des deux tiers représentant la moitié de la population ou l'inverse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les nouveaux statuts, avec pour date d'effet le 1^{er} janvier 2019.

REVISION DES LOYERS

Les loyers des appartements et des garages sont majorés au 1^{er} janvier 2019 compte tenu de la variation annuelle de l'indice de référence des loyers (+1,25%).

Les loyers mensuels sont fixés à compter du 1^{er} janvier 2019, comme suit :

* appartement 20 rue Principale – 1 ^{er} étage	613 euros
* appartement 2 rue du Muguet	770 euros
* appartement 1 rue de l'Ecole – RDC	406 euros
* appartement 1 rue de l'Ecole – 1 ^{er} étage	406 euros
* appartement 2a rue du Château	475 euros
* garages au 1 rue de l'Ecole	50 euros

DEPENSES D'INVESTISSEMENT NOUVELLES POUR 2019

Vu les crédits ouverts en section d'investissement sur le budget 2018, Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits d'investissements pour 2019, sans attendre l'adoption du budget primitif 2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- o Décide d'autoriser le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés au budget de l'exercice précédent, hors remboursement d'emprunt

CHAPITRE	BP 2018	25%
20 : immobilisations incorporelles	2 000 euros	500 euros
21 : immobilisations corporelles	27 000 euros	6 750 euros
23 : immobilisations en cours	694 100 euros	173 525 euros
TOTAL	723 100 euros	180 775 euros

PROGRAMME DES TRAVAUX FORESTIERS 2019

Après avoir pris connaissance du programme des travaux d'exploitation 2019, du programme d'action pour 2018, et du programme des coupes à marteler pour 2020, élaborés par l'Office National des Forêts,

Considérant les dépenses prévues (17 198 + 3596 = 20 794 euros HT)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide,

- De ne pas approuver le programme des travaux forestier
- Charge le Maire d'informer l'Office National des Forêts afin qu'un nouveau programme soit proposé.
- Ce programme devra être en adéquation avec les finances de la commune.

RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERT DE CHARGES

Le rapport n'étant pas encore parvenu à la Mairie, ce point est reporté à une séance ultérieure.

DROIT DE PREEMPTION

Le Maire informe les élus qu'il n'a pas préempté au nom et pour le compte de la commune sur les biens suivant :

- Maison située au 21 rue Principale proposée à la vente à M. Jean Julien HAUMESSER DE Horbourg-Wihr
- Terrains cadastrés section 20 n° 56 et 57 « Hirtengarten » proposée à la SAFER GRAND EST
-

URBANISME, CONSTRUCTION

Les demandes suivantes ont été examinées :

Permis d'aménager :

- SOVIA Aménageur Lotisseur : terrain cadastré section 4 parcelle n°263 (rue des pâquerettes / rue du Château) pour un lotissement

Permis de construire :

- Mme KETTERER Laura et M. KLINUSKI Sébastien, 14 rue d'Artzenheim : Maison individuelle

Déclaration préalable :

- Monsieur GUYOT Alexandre, 12 rue des Fleurs : Agrandissement d'une fenêtre
- Monsieur WUCHTERL David, 10 rue des bleuets : Carport
- Monsieur WUCHTERL David, 10 rue des bleuets : Pergola
- Monsieur BELLEC Yannick, 12 rue des Jardins : Piscine
- Monsieur MONNIER Claude, 12 rue du Giessen : Ravalement façades
- Monsieur REES Bernhard, 20 rue des Jardins : Veranda

Certificat d'Urbanisme :

- Maître HEITZ Claude, concernant le terrain situé au 21 rue Principale
- Maître BURDLOFF Jean, concernant le terrain situé au 9 rue des pâquerettes

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Monsieur Gérard NICLAS fait le point sur l'état d'avancement du chantier rue du Moulin, rue de l'Ecole, rue du Château. Après avoir pris du retard, retard dû principalement à Orange France Telecom, le chantier est dans sa phase finale et se terminera très prochainement.

Monsieur Gérard NLIKLAS fait le compte rendu pour ce qui concerne le chantier accessibilité PMR des bâtiments communaux. Les travaux sont en cours et se déroulent selon le planning prévu.

Il fait le point pour ce qui concerne le chantier relatif au remplacement des luminaires de l'éclairage public par des ampoules LED à économie d'énergie. Le chantier a démarré et devrait se terminer cette année.

Monsieur Gérard NICLAS fait le compte rendu de la dernière réunion du syndicat d'eau.

Madame Valérie SCHMITZ-DANNER fait le compte rendu de la réunion du Symapak du 06/11/2018.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, Monsieur BAESLER lève la séance à 21h20.

Le Maire :

Serge BAESLER